

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,

le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; Mme RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme DOMENGE ; Mme ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 10

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 2

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-32 : Consultation projet d'optimisation et de sécurisation du système de chaufferie et de plomberie de l'école.

Le Maire informe le Conseil qu'il a lancé la consultation d'entreprise pour le projet d'optimisation et de sécurisation du système de chaufferie et de plomberie de l'école, en deux lots distincts : chauffage et plomberie.

Il indique que seule une offre a été reçue pour le lot chaufferie, de l'entreprise Ets R CAMP. Il indique que le contrat d'entretien n'a pas été inclus dans la consultation mais le dossier technique soumis par l'entreprise stipule les conditions de service après-vente, qui sont satisfaisantes.

Il ajoute qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot plomberie.

Considérant que l'offre de l'établissement R CAMP est satisfaisante sur tous les points et que les travaux sont à effectuer au plus tôt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à ce que l'entretien de la chaufferie fasse l'objet d'un contrat avec l'attributaire du lot
- **ACCEPTE** à cette condition l'offre de l'entreprise Ets R CAMP pour le lot chauffage
- **DECLARE** le lot plomberie infructueux et demande à M. le Maire de relancer la consultation uniquement pour ce lot
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire d'accepter une offre pour le lot plomberie sur avis de la Commission Travaux, qui se réunira pour étudier les offres reçues

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 29 juillet 2023

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,

le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; Mme RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme DOMENGE ; Mme ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-33 : Consultation contrat photocopieur et système de sauvegarde

Le Maire informe le Conseil qu'une étude de marché a été lancée pour le contrat de location et de maintenance du photocopieur et du système de sauvegarde, malgré le contrat encore en cours avec l'entreprise KOESIO, qui arrivera à échéance en mars 2025.

Il indique qu'à cette occasion plusieurs offres ont été reçues, et présente celles-ci.

L'offre de renégociation du contrat actuel de KOESIO et les offres de rachat du contrat par COPYSUD et Bureau Systèmes 87 retiennent particulièrement l'attention, mais les projections font apparaître que les économies réalisées, à service équivalent, seraient plus importantes sur le long terme si l'on mène le contrat actuel à terme et qu'on relance une consultation en 2025.

M. COUTOLLENC ajoute qu'il souhaite pouvoir comparer avec l'achat d'un photocopieur et la mise en place d'un système de sauvegarde en interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

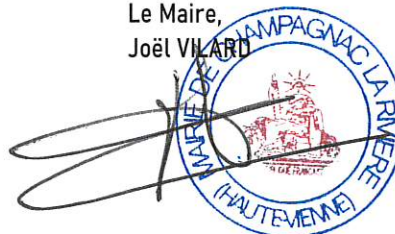
- **DECIDE** de ne retenir aucune des offres reçues
- **DEMANDE** à M. le Maire de lancer une consultation d'entreprise au terme du contrat actuel.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 29 juillet 2023

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,
le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; Mme
RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme DOMENGE ; Mme
ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-34 : Tarification sociale cantine 2023-2024

Le Maire rappelle au conseil la délibération n° 2022-81 du 16 décembre 2022, qui décidait de mettre en place une tarification sociale pour la cantine, dans le cadre du programme d'aide gouvernementale « cantine à 1€ », à condition que la mise en place soit techniquement possible et sans surcoût.

M. le Maire informe le Conseil que l'éditeur de logiciel métiers nous a confirmé la faisabilité sans surcoût de la mise en place de la tarification sociale, mais ne s'engage pas sur les délais.

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite maintenir la tarification sociale pour l'année scolaire 2023-2024, et à quel tarif.

Il demande également au Conseil de définir les tarifs de la cantine au cas où la tarification sociale ne soit pas en place dès septembre, ainsi que les tarifs pour les enseignants et le personnel de la Mairie, qui ne sont pas éligibles à l'opération « cantine à 1 € ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de mettre en place la tarification sociale dès que possible, aux tarifs suivants :
 - Quotient familial inférieur ou égal à 1000 € : **1.00 €**
 - Quotient familial compris strictement entre 1000 et 1500 € : **1.50 €**
 - Quotient familial supérieur ou égal à 1500 € : **2.00 €**
- **FIXE** le tarif du repas enfant hors tarification sociale à **2.40 €**
- **FIXE** le tarif des repas pour les enseignants à **5.75 €**
- **FIXE** le tarif des repas pour le personnel à **4.40 €**
- **DIT** que les tarifs fixés par la présente délibération sont reconductibles d'année en année en l'absence de nouvelle délibération du Conseil

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Au registre sont les signatures,

En mairie le 29 juillet 2023

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,
le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ;
Mme RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme
DOMENGE ; Mme ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-35 : Tarifs garderie périscolaire 2023-2024

Le Maire rappelle au conseil la délibération n° 2023-41 qui fixait les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2022-2023.

Il demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

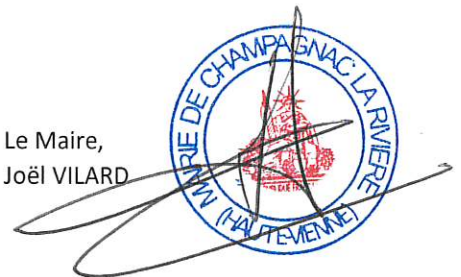
- **FIXE** le tarif de la garderie du matin à **1.00 €**
- **FIXE** le tarif de la garderie du soir à **1.05 €**
- **DIT** que les tarifs fixés par la présente délibération sont reconductibles d'année en année en l'absence de nouvelle délibération du Conseil

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 29 juillet 2023

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,

le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; Mme RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme DOMENGE ; Mme ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-36 : Indemnité des élus

Le Maire rappelle au conseil les délibérations n° 2020-15, 2020-16, 2020-17 et 2021-49, fixant respectivement les indemnités du Maire, des adjoints, et des deux conseillers municipaux délégués.

Il indique qu'en application de l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal. »

Le tableau récapitulatif n'avait pas été pris lors de l'attribution de l'indemnité à Mme FAURE, il convient donc de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RAPPELLE** que les indemnités allouées aux élus sont les suivantes, en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique :

VILARD	Joël	Maire	33 %
DOMENGE	Maurice	1 ^{er} adjoint	9.35 %
DOMENGE	Anita	2 ^{ème} adjoint	8.25 %
RENET	Françoise	3 ^{ème} adjoint	7.4 %
ILAHA-ITEMA	Audrey	4 ^{ème} adjoint	7.4 %
DARFEUILLES	Charles	Conseiller délégué	7.4%
FAURE	Ginette	Conseiller délégué	5 %

Le tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 29 juillet 2023

Le Maire,
Joël VILARD

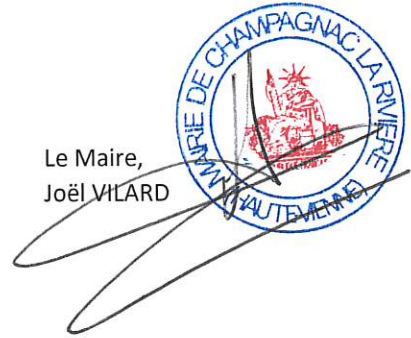


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Annexe à la délibération n° 2023-36

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique</u>
VILARD	Joël	Maire	33 %
DOMENGE	Maurice	1 ^{er} adjoint	9.35 %
DOMENGE	Anita	2 ^{ème} adjoint	8.25 %
RENET	Françoise	3 ^{ème} adjoint	7.4 %
ILAHA-ITEMA	Audrey	4 ^{ème} adjoint	7.4 %
DARFEUILLES	Charles	Conseiller délégué	7.4%
FAURE	Ginette	Conseiller délégué	5 %

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,

le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; Mme RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme DOMENGE ; Mme ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-37 : Location du chapiteau

M. DARFEUILLES rappelle au conseil que lors de la séance du 18 novembre 2022, il avait été décidé des modalités d'une location du chapiteau sur une période de temps étendue, et qu'il serait décidé des conditions pour les locations ponctuelles en fonction des demandes.

Le Maire informe le Conseil qu'aucun contrat n'a été établi pour une location sur une période de temps étendue, faute d'intéressé.

Il rappelle que la commune utilise son chapiteau sur une période de mi-juin à début septembre, et qu'en raison des contraintes techniques liées au montage et au démontage du chapiteau, il est préférable de le laisser monté sur toute la période où la commune l'utilise.

Il indique que la commune a reçu plusieurs demandes de location ponctuelles.

Il demande au Conseil de se prononcer sur la possibilité de louer le chapiteau ponctuellement, et d'en fixer les modalités et le tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** que le chapiteau de la commune peut être loué aux associations aux conditions suivantes :
 - Tarif de la location : 250 €
 - L'enlèvement et le transport seront effectués par les locataires
 - Le locataire fournira les bénévoles nécessaires au montage et au démontage du chapiteau
 - Tout montage ou démontage sera effectué sous la supervision d'un agent de la commune
 - Si un démontage est nécessaire pour récupérer le chapiteau sur la commune, les locataires devront fournir les bénévoles nécessaires.
- **DIT** que la location n'est possible qu'hors de la période d'utilisation par la commune
- **DONNE** pouvoir au Maire de conclure des mises à disposition à titre gratuit de manière exceptionnelle.
- **DIT** que le chapiteau ne sera pas loué aux particuliers

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,

le vendredi 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; Mme RENET LOWINGS ; M. DOMENGE ; Mme LEVÊQUE ; M. DARFEUILLES ; Mme DOMENGE ; Mme ILAHA ITEMA ; M. MAUX ; M. COUTOLLENC

ABSENTS :

M. BONILLA DE LA PLATA

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-38 : Stérilisation des chats errants au village de La Favinie

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 2022-33 selon laquelle la commune organisait une campagne de stérilisation des chats errants au village de Grateloube et prenait en charge les frais de stérilisation.

Il indique que la commune avait établi un partenariat avec une association mais que la participation des habitants était nécessaire au déroulement de la campagne, et que faute de volontaires la campagne n'a pas été menée à bien.

Il informe le Conseil qu'il reçoit de nombreuses demandes des habitants de La Favinie demandant à la commune d'intervenir dans le village pour la stérilisation des chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** qu'au vu du manque d'implication des habitants de Grateloube alors que la demande d'intervention émanait d'eux, aucune campagne de stérilisation des chats errants ne sera menée dans ce village
- **DECIDE** d'organiser une campagne de stérilisation des chats errants au village de La Favinie de manière exceptionnelle
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de stérilisation
- **DIT** qu'en cas de manque d'implication des habitants de La Favinie, la campagne sera également annulée.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 29 juillet 2023

Le Maire,
Joël VILARD

